

**Bruxelles, le 4 février 2025  
(OR. en)**

**5902/25**

**AGRI 41  
AGRIFIN 10  
AGRISTR 6  
AGRIORG 15**

**NOTE**

---

Origine:	Comité spécial Agriculture
Destinataire:	Conseil
Objet:	Mise en œuvre du principe du test rural <i>-Informations communiquées par la présidence -Échange de vues</i>

---

En vue de la session du Conseil "Agriculture et pêche" du 24 février 2025, les délégations trouveront en annexe une note de la présidence sur la question visée en objet.

### **Mise en œuvre du principe du test rural**

Les zones rurales constituent une composante essentielle du potentiel économique européen, et il leur incombe de maintenir la sécurité alimentaire pour tous les citoyens de l'UE et de fournir des biens publics en lien avec leurs fonctions sociales, culturelles, économiques, environnementales et paysagères. Leur viabilité et leurs liens de longue durée et de coopération avec les centres urbains sont donc capitaux pour la préservation de la cohésion de l'UE dans son ensemble.

Toutefois, dans de nombreux États membres, les zones rurales sont confrontées à des défis croissants, concernant notamment leur situation démographique et économique. Cela s'explique principalement par les différences de taux de croissance et de développement entre les territoires, qui conduisent à une aggravation des inégalités dans l'accès aux réalisations sur le plan civilisationnel, économique et social.

Les décideurs politiques au niveau de l'UE ainsi qu'aux niveaux local, régional et national devraient relever ces défis afin d'intégrer pleinement les zones rurales dans les processus de développement et de garantir des investissements supplémentaires dans les infrastructures, l'éducation, le marché du travail, la santé, la culture et les transformations environnementale, numérique et énergétique.

Il est essentiel de reconnaître et de tirer parti du potentiel diversifié des zones rurales, qui abritent environ 137 millions d'habitants, pour faire en sorte qu'elles soient plus fortes, connectées, résilientes et prospères, comme indiqué dans la communication de la Commission intitulée "Une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE — Vers des zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères à l'horizon 2040" (doc. 10404/21). Ce modèle de développement permettra de relever les défis actuels et futurs et de s'assurer que les zones rurales européennes continuent de contribuer à la sûreté et à la résistance aux crises de l'UE.

Les chaînes d'approvisionnement perturbées par la pandémie de COVID-19, les répercussions de la guerre en Ukraine, les changements géopolitiques et le changement climatique de plus en plus délétère appellent toutes une réponse appropriée de l'UE. Cette réponse devrait tenir compte du rôle des opérateurs agroalimentaires pour ce qui est de garantir la sécurité et l'autonomie stratégique de l'UE.

L'un des outils permettant d'atteindre ces objectifs est la mise en œuvre effective *du mécanisme de test rural* et la diffusion des bonnes pratiques dans ce domaine aux niveaux national, régional et local, conformément aux recommandations *de la vision à long terme pour les zones rurales de l'UE* mentionnée ci-dessus. Selon les hypothèses, ce mécanisme doit permettre l'adaptation de toutes les politiques ainsi que des solutions juridiques et organisationnelles aux besoins et aux défis en matière de développement des zones rurales. Dans ses conclusions sur une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE (doc. 15631/23 ), le Conseil a exprimé son soutien à la mise en œuvre par la Commission du concept de test rural. Le Conseil a appelé à renforcer le test rural à tous les niveaux et à "améliorer la mise en œuvre effective des analyses d'impact territorial (AIT)".

La Commission applique d'ores et déjà, dans le cadre de ses travaux sur de nouvelles initiatives nécessitant la réalisation d'une analyse d'impact, les principes relatifs à une meilleure réglementation, qui comprennent, entre autres, l'évaluation de l'impact sur les zones rurales (AIT) des réglementations proposées. Dans le cas d'initiatives qui ne nécessitent pas la réalisation d'une analyse d'impact, il est présumé que les services de la Commission devraient examiner l'impact sur les communautés rurales de manière qualitative.

Néanmoins, la réalisation d'analyses d'impact ex ante et ex post pour les solutions de développement rural proposées ne suffit pas à garantir une réelle incidence sur le maintien de la viabilité des zones rurales ou une réponse adéquate aux défis économiques et sociaux auxquels elles sont confrontées.

Le rapport de la Commission intitulé *"Une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE: principales réalisations et pistes pour l'avenir"*, publié en mars 2024 (doc. 8360/24), met en lumière les défis sous-jacents à la mise en œuvre du test rural et montre que les solutions proposées jusqu'ici n'ont permis ni de vérifier le réel impact des politiques et fonds de l'UE sur le développement rural ni de garantir que les différentes sources de financement du développement rural sont combinées efficacement. C'est ce que confirment également les recommandations issues du dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture dans l'UE (doc. 13057/24 ) concernant la mise en place *d'un test rural* par la Commission. Ce test devrait permettre de vérifier les performances de la législation européenne actuelle et nouvelle en matière d'inclusion rurale.

Par conséquent, l'inclusion responsable des zones rurales dans les processus de développement et le renforcement de leur résilience face aux crises nécessitent le recours au mécanisme de test rural non seulement au sens d'un examen de l'impact des projets de solutions législatives sur le développement des zones rurales, mais aussi de la prise en compte des besoins et des défis des zones rurales dès la conception de solutions financières, organisationnelles et de planification financière.

Compte tenu de ce qui précède, la présidence invite les délégations à réagir sur les deux questions suivantes:

1. Le mécanisme de test rural devrait-il être amélioré et, si tel est le cas, comment? Veuillez présenter vos recommandations/suggestions/conclusions concernant le test rural, qui devraient être soumises à la Commission européenne, notamment en ce qui concerne le renforcement de l'efficacité de sa mise en œuvre au niveau de l'UE.
2. Comment mieux intégrer le développement rural dans les stratégies, politiques et fonds de l'UE autres que la PAC afin d'accroître leur impact réel sur la cohésion et de réduire les disparités en matière de développement urbain/rural? Veuillez fournir des exemples de bonnes pratiques dans ce domaine, appliqués aux niveaux local, régional et national.